



Cérémonie du 11 novembre



Accueil des sportifs à la mairie



Cérémonie des voeux



Bulletin Municipal . Février 2015 . N°48 Édité par la mairie de Grâces

Bibliothèque Heures d'ouverture

Mardi: 16 h -18h30

Mercredi: 11 h -12 h et 14 h - 15 h

Vendredi : 16 h-18 h Samedi : 10 h -12 h

Tél.: 02 96 43 99 90

POMPIERS: 18

Depuis un portable, composez

le 112

Dentiste de garde le dimanche matin de 9 h à 12 h

Appeler la gendarmerie qui vous donnera le numéro de téléphone du dentiste de garde.

Gendarmerie: 17

ou 02 96 43 71 14

CENTRE ANTI - POISONS 02.99.59.22.22

SAMU - Médecin de garde : 15

Sommaire

Page 2 : informations mairie Page 3: le mot du Maire

Pages 4 à 9 : le conseil municipal

Pages 10 à 12 : les écoles

Pages 13 à 19 : les informations mairie Pages 20 à 23: Guingamp Communauté

Pages 24 et 25 : hommage aux poilus Grâcieux Pages 26 à 29 : vie communale

Pages 30 et 31 : les entreprises Pages 32 à 39 : les associations

Page 40 : l'agenda

Horaires d'ouverture de la mairie au public

Le Lundi, Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15.

Le Mercredi de 8h30 à 12h15.

Le Vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h25.

Le Samedi de 9h à 12h, sauf pendant l'été

et les vacances scolaires.

Contact mairie : 02 96 40 21 21 http://www.graces.fr/

Les permanences des élus

Yannick Le Goff: lundi de 15 h à 17 h, et jeudi de 9 h à 12 h

Michel Lasbleiz: mardi de 10 h à 12 h Nolwenn Briand: samedi de 10 h à 12 h. Jean Yves Péru: vendredi de 14 h à 16h30. Alain Lachiver: mercredi de 10 h à 12 h

Chenil service

Tarifs TTC au 1er janvier 2013

- Forfait fourrière : 85 €

- Tatouage ou dermographie : 55.50 €

- Identification puce électronique : 65 €

- Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) pour animal

mordeur ou griffeur : 78 €
- Vaccin rage + passeport : 41 €
Contact : la mairie au 02 96 40 21 21

Si l'animal nécessite des soins vétérinaires particuliers. Ces

frais seront à la charge du propriétaire.

École Maternelle :

2, place André Bardoux 22200 GRÂCES

Tel: 02.96.44.18.78 maternelle.graces@orange.fr École élémentaire:

26, rue de l'église 22200 GRÂCES

Tel: 02.96.21.00.41

Publication

Mairie de Grâces
4 Place André Bardoux
22200 GRÂCES
Tél. 02 96 40 21 21

EMAIL: accueil.mairie. de.graces@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Yannick Le Goff

Secrétaire de Rédaction : Nolwenn Briand Impression:
Reprocopy
Venelle de la Caserne
22 200 Guingamp

Tirage: 1300

Le mot du Maire



Chers Grâcieuses et Grâcieux,

C'est avec un immense plaisir que je m'exprime, pour vous présenter, en mon nom propre, et au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal et du personnel, tous nos vœux de bonne et heureuse année 2015.

Cette première année à la tête de notre commune nous a permis de faire un état des lieux des finances et dossiers en cours. Nos engagements de campagne sont toujours présents et nous avons à cœur de vous servir au mieux et dans un souci d'équité, de justice et de partage.

Nous avons choisi d'offrir à tous un bulletin municipal d'informations, où chacun pourra y trouver les projets des associations mais également les décisions prises en conseil municipal, les événements à venir et toutes sortes d'informations vous aidant dans vos démarches quotidiennes. Ce bi-annuel reflète la dynamique de notre commune.

Mais venons-en à l'avenir et aux projets que nous avons à cœur de réaliser cette année.

- Un grand programme de voirie va être exécuté cette année avec l'aide de la commission voirie qui s'est réunie dernièrement.
- Une étude signalétique voirie et réseaux est en cours sur la zone industrielle.
- Le projet de maison médicale, va bientôt être débattu à la communauté de communes. Nous défendrons notre projet coûte que coûte. Quoiqu'il en soit, nous devons agir pour que l'offre de santé ne périclite pas sur notre territoire.
- Comme vous avez pu le constater, suite aux attentats du mois de janvier et donc de la mise en place du plan Vigipirate, nous avons placé un agent de sécurité devant les écoles aux heures de rentrée et de sortie de classe. Par ailleurs, pour sécuriser un peu plus l'école élémentaire un nouveau portail va être installé.
- Afin de pouvoir accueillir de nouveaux Grâcieux, un autre lotissement va s'ouvrir dans le bourg. Nous sommes également sur le point d'acheter un terrain à proximité, pour re-dynamiser le cœur de la commune. Toujours dans le bourg, nous allons prendre bientôt une décision sur l'avenir de l'ancienne salle des fêtes.
- Côté festivité, nous avons toujours cette volonté de créer une belle fête à Grâces dont la date vous sera communiquée prochainement.
- Le centre aéré sera de nouveau ouvert cet été en juillet et août. Les inscriptions seront fermes et définitives. Je pense que les parents comprendront que le coût de ce service est important, et qu'un minimum de discipline est nécessaire.
- Fin mars, au printemps ce sera la fête du Camellia. Grâces s'associe à cet événement, les 28 et 29 mars à l'espace multiculturel de nombreuses animations sont prévues. Ce sera l'occasion pour tous de refaire un tour sur le chemin consacré à cette fleur.
- Au mois de mai la fête du jeu de Guingamp communauté se déroulera au parc de loisirs de Kerpaour

Nous œuvrons chaque jour, pour que le « vivre ensemble » ne soit pas un vain mot dans notre belle commune.

Le Maire, Yannick Le Goff

Les commissions communales



Commissions des finances	Commissions des travaux	Commission urbanisme	Commission sports et associations M. Crassin M. Le Goff		
M. Lasbleiz	M. Peru	Mme Girondeau			
M. Le Goff	M. Le Goff	M. Le Goff			
Mme Briand	M. Lasbleiz	M. Lasbleiz	M. Lasbleiz		
M. Peru	Mme Briand	Mme Briand	Mme Briand		
M. Lachiver	M. Lachiver	M. Peru	M. Peru		
Mme Girondeau	Mme Girondeau	M. Lachiver	Mme Saliou		
Mme Commault	M. Crassin	Mme Saliou	M. Le Coz		
M. Le Guen	Me Barrachin	Me Barrachin	Mme Mouret		
Mme Guillou		M. Bolloch	M. Bolloch		
Mme Corre			Mme Sablé		
Commission	Commission	Commission communication et	Commission jeunesse-		
du personnel	du personnel environnement et cadre de vie		animation et centre de loisirs		
Mme Mouret	M. Peru	information Mme Briand	Mme Girondeau		
M. Le Goff	M. Le Goff	M. Le Goff	M. Le Goff		
M. Lasbleiz	M. Lasbleiz	M. Lasbleiz	M. Lasbleiz		
Mme Briand	Mme Briand	M. Peru	Mme Briand		
M. Peru	M. Lachiver	M. Lachiver	M. Peru		
M. Lachiver	Mme Girondeau	M. Le Coz	M. Lachiver		
Mme Saliou	Mme Commault	Mme Mouret	M. Crassin		
Mme Daniel	Mme Mouret	M. Hubert	Mme Mouret		
Mme Guillou	M. Bolloch	Mme Corre	M. Bolloch		
Mme Corre	Mme Sablé	Mme Sablé	Mme Sablé		
Mille Corre	Mille Subte	Mille Subte	Mille Subte		
Commission bibliothèque	Commission scolaire et périscolaire	Commission culture et patrimoine	Commission relations avec la population		
Mme Briand	M. Lachiver	Mme Commault	Mme Saliou		
M. Le Goff	M. Le Goff	M. Le Goff	M. Le Goff		
M. Lasbleiz	M. Lasbleiz	M. Lasbleiz	M. Lasbleiz		
M. Peru	Mme Briand	Mme Briand	Mme Briand		
M. Lachiver	M. Peru	M. Peru	M. Peru		
Mme Saliou	M. Crassin	Me Barrachin	M. Lachiver		
Mme Commault	Mme Saliou	Mme Mouret	Mme Commault		
Mme Mouret	M. Le Coz	M. Le Guen	M. Le Coz		
Mme Corre	Mme Corre	Mme Corre	Mme Corre		
Mme Sablé			Mme Guillou		
Commission relations avec les artisans, commerçants et	Commission révision du PLU	Commission d'appel d'offre	Commission du CCAS		
industriels Mme Saliou	Mme Girondeau	M. Le Goff	M. Le Goff		
M. Lachiver	M. Le Goff	M. Lasbleiz	Mme Briand		
M. Le Goff	Mme Briand	M. Peru	M. Peru		
M. Lasbleiz	M. Peru	M. Lachiver	Mme Commault		
Mme Briand	M. Lachiver	Me Barrachin	M. Crassin		
M. Peru	Mme Saliou	M. Bolloch	Me Barrachin		
Mme Commault	Mme Corre	Mme Guillou	Mme Saliou		
Me Barrachin	Mme Guillou		Mme Corre		
Mme Corre	mile Galitoa		_ ·		
WITTE COTTE			Mme Guillou		
Mme Guillou			mine Gantoa		

L'équipe municipale

Yannick Le Goff, Maire, délégué communautaire

Les adjoints : Michel Lasbleiz, 1^{er} adjoint : Finances, affaires générales en l'absence du maire, Délégué communautaire. Nolwenn Briand, 2^{ème} adjointe : Jeunesse, communication et animation culturelle, Vice-présidente communautaire. Jean-Yves Péru, 3^e adjoint : aux travaux, à la voirie et aux relations avec la population. Alain Lachiver, 4^{ème} adjoint : Affaires scolaires.

Les conseillers délégués : Marie-Angèle Commault, Conseillère déléguée à la culture et au patrimoine. Victoria Girondeau, Conseillère déléguée à l'urbanisme à l'animation et au centre de loisir. Patricia Mouret, Conseillère déléguée au personnel. Sylvie Saliou, Conseillère déléguée au développement économique et aux relations avec les artisans, commerçants et entreprises. Patrick Crassin, Conseiller délégué aux sports et aux associations.

Les conseillers municipaux : Brigitte Barrachin, Christian le Coz, Jean Hubert, Eliane Daniel, Daniel Le Guen. Jean Pierre Bolloch, Isabelle Corre, déléguée communautaire, Monique Guillou, maire honoraire, Martine Sablé.

Conseil municipal du lundi 15 septembre 2014

Rythmes scolaires - validation du projet éducatif de territoire

M. le Maire rappelle que la réforme des rythmes scolaires définie par le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires n'a pas été mise en œuvre en septembre 2013 comme cela devait l'être afin de prendre le temps nécessaire pour la préparer au mieux.

Un groupe de travail réunissant des élus, les directrices d'écoles et les parents d'élèves ainsi qu'un COPIL regroupant les communes de Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint Agathon et Grâces ont été constitués pour travailler sur ce dossier.

Le cadre national de l'organisation de la semaine scolaire est le suivant :

- Passage de 144 jours d'école à environ 180 jours
- 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées
- Une pause méridienne de 1 h 30 minimum
- Une réduction de la journée de classe qui ne doit pas dépasser 5 h 30/jour ou 3 h 30 par ½ journée
- Des activités pédagogiques complémentaires gérées par les enseignants
- Les communes peuvent demander des dé-

rogations sur la durée des journées ou des demi-journées et sur la demi-journée complémentaire tout en respectant les 9 demi-journées et les 24 heures d'enseignement.

La demande de dérogation doit être justifiée au travers d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT).

La mairie avait donc demandé une dérogation afin que les journées d'enseignement et les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) soient répartis de la façon suivante :

Pour les enfants de l'école maternelle : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : cours de 8h 30 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 30; les taps ayant lieu de 13 h 30 à 14 h 15

Mercredi: cours de 8 h 30 à 11 h 30

Pour les enfants de l'école élémentaire :

Lundi et jeudi : Cours de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, pas de Taps

Mardi et vendredi : Cours de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 00, Taps de 15 h à 16 h 30

Mercredi: cours de 8 h 30 à 11 h 30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide le Projet Éducatif de Territoire.

TAP - rémunération des intervenants et passation d'une convention

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que lors des derniers COPIL (comités de pilotage) qui se sont tenus sur le thème des rythmes scolaires, un accord a été trouvé quant à la rémunération des intervenants extérieurs (associations ou travailleurs indépendants) sur les Temps d'Activités Périscolaires.

Une somme de 20 € de l'heure sera versée à chaque intervenant. Elle inclura le temps de préparation, les frais kilométriques ainsi que le matériel éventuellement mis à disposition par celuici.

Par ailleurs, une convention sera passée avec les associations qui interviendront sur les temps d'activités périscolaires afin de définir les modalités de leur prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le versement de la somme de 20 € de l'heure à tous les intervenants extérieurs,
- Autorise le maire à signer la convention avec les associations ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires.

Conseil municipal du vendredi 21 novembre

Création d'un poste en cui-cae pour une durée de 1 an

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite créer un poste en CUI-CAE à compter du 1er janvier 2015. L'agent sera recruté pour une durée de 12 mois et s'occupera plus particulièrement des espaces verts de la commune. Il viendra compléter l'équipe composée de M. FALAIZE et du Remplaçant de M. LE FOLL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Créer un poste en CUI-CAE pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2015
- Lancer la procédure de recrutement auprès de Pôle Emploi
- Signer la convention à intervenir avec Pôle Emploi ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Acquisition d'une autolaveuse pour la salle omnisports

Lors du conseil municipal du 21 novembre, les conseillers ont eu à se prononcer quant à l'achat d'une auto-laveuse. Plusieurs devis avait été demandés, 6 propositions ont été faites par 4 entreprises différentes.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 5 décembre 2014, propose de retenir l'offre de l'entreprise Alexandre Distribution de Plouisy d'un montant de 5 524 € HT soit 6 628,80 € TTC. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise l'acquisition de l'autolaveuse auprès d'Alexandre Distribution.

Taxe d'aménagement

Lors du conseil municipal du 21 novembre, M. LASBLEIZ fait savoir que la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 intègre dans son article 28 une réforme de la fiscalité de l'urbanisme. Elle ajoute au Code de l'Urbanisme un nouveau chapitre consacré à la fiscalité de l'urbanisme et comprenant notamment une section consacrée à la Taxe d'Aménagement (article L331-1 à L331-46) qui se substitue depuis le 1er mars 2012, à, entre-autre :

- La Taxe Locale d'Équipement.
- La taxe départementale pour le financement des CAUE
- La taxe départementale des espaces naturels sensibles

M. LASBLEIZ informe également les membres du conseil qu'il existe différentes exonérations et plusieurs taux possibles (égal à 1 %, entre 1 % et 5 % si adoption d'un taux différent par secteur, entre 1 % et 20 % si adoption d'un taux différent par secteur pour réaliser des travaux substantiels de voirie ou de réseaux en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs). Il indique par ailleurs qu'en 2011, le conseil municipal avait renoncé à mettre en place cette taxe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de renoncer à percevoir la Taxe d'Aménagement sur la totalité de son territoire. La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Désignation de représentants de la commune au conseil d'administration du collège Albert Camus

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 4 avril 2014, M. LACHIVER et Mme DANIEL ont été désignés respectivement comme délégué titulaire et délégué suppléant au sein du conseil d'administration du collège Albert Camus.

Le collège nous demande de revoir les désignations afin qu'il y ait 2 titulaires et un suppléant. M. le Maire demande au conseil municipal de désigner trois délégués.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur LACHIVER et Mme COMMAULT en qualité de titulaires et Mme DANIEL en qualité de suppléante au sein du conseil d'administration du collège Albert Camus.

Motion en faveur de la réunification de la Bretagne

M. Le Maire donne lecture de la proposition de motion en faveur de la réunification de la Bretagne dont il a été destinataire:

La réforme portée par le Chef de l'État entend «transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale de la République». Les étapes de cette réforme consistent en la suppression des conseils généraux à l'horizon 2020 et au renforcement des intercommunalités et régions. D'ores et déjà la commune de Grâces est sollicitée pour soutenir l'initiative du Président du Conseil Régional d'une assemblée unique de Bretagne.

Elle exprime son adhésion à une évolution nécessaire de l'organisation territoriale et administrative et à la clarification des compétences de chaque niveau de collectivités ainsi que de l'État. Les collectivités sont, de par la Constitution, légitimes à imaginer et à mettre en œuvre à un niveau pertinent les politiques publiques au service des usagers, en disposant des moyens nécessaires à leur action. A ce titre notamment, la Région Bretagne doit bénéficier d'un périmètre d'intervention suffisant pour pouvoir optimiser ses actions et disposer d'un pouvoir suffisant pour agir, peser et

exister au niveau européen.

Ainsi, la commune de Grâces exprime son soutien à l'élargissement du périmètre de la Région Bretagne par le rattachement du département de la Loire Atlantique, ce département pouvant exercer son droit d'option après la consultation de sa population. Ce territoire élargi permettrait de faire valoir de manière plus efficace les intérêts des Bretons sur la base de compétences adaptées reprenant une partie de celles actuellement dévolues aux conseils généraux mais également de faire valoir un droit à l'expérimentation dans la mesure où la Bretagne a toujours été et entend rester un territoire d'initiatives.

La commune de Grâces appelle ainsi tous les acteurs concernés à engager sans délai les discussions nécessaires à la mise en place de ces évolutions pour renforcer l'efficacité de la décentralisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes BARRACHIN, CORRE, GUILLOU, SABLE et Monsieur BOLLOCH) adopte la proposition de motion en faveur de la réunification de la Bretagne.

Le recensement

Année 2015	2510	habitan	its						
Nombre d'habitants	1300	1435	1769	2308	2451	2424	2410	2409	2464
Année	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2007	2012
Nombre d'habitants	1297	1319	1364	1293	1362	1440	1493	1447	1315
Année	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
Nombre d'habitants	1331	1371	1431	1368	1423	1446	1683	1317	1288
Année	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
Nombre d'habitants	1200	1118	1019	1116	1221	1279	1299	1518	1390
Année	1821	1831	1836	1841	1846	1851	1852	1853	1854















Les travaux

Enfouissement de la ligne HTA

Afin de permettre l'enfouissement de la ligne haute tension, en lieu et place de la liaison douce Dérobée / Stang Marrec, celle-ci devra être restructurée pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Chantier SNCF

La ligne Guingamp/Carhaix a fait l'objet de travaux de rénovation, notamment dans le remplacement de traverses, nécessitant la remise en état des PN3 et PN6 en enrobé réalisé par la société Colas, à la charge de la commune pour un coût de 2 904€ TTC.

Liaison douce:

Réalisation d'une liaison douce à Ruvesquen.

Sécurisation

A l'intersection de la rue Saint-Jean et la rue Hent Wers, nous avons implanté des potelets réfléchissants afin d'empêcher le stationnement pour un montant de 276 €.

Bibliothèque

En raison d'un manque de place à l'école maternelle, nous avons dû nous résoudre à mettre la bibliothèque rue de l'église, dans son local initial. Après quelques travaux, la bibliothèque est de nouveau fonctionnelle.

C'est l'entreprise Fercoq qui a assuré ces travaux pour un montant de 1 500 € TTC.

Lotissement Paul le Bolu

Dans ce lotissement, un rond point a été réalisé en concertation avec les propriétaires, ceci afin d'en réduire le coût.

Le personnel des services techniques



Yvon Cornic, gymnase



Christophe Even, Espaces verts



François-Xavier Falaize, Espaces verts



Nicolas Féon, Bâtiments



Michel Gardien, voirie



Yannick Le Verge, Espaces verts



Pascal Maurice, voirie



Martial Riou
responsable technique
espace multiculturel



Jimmy Revault, voirie et réseaux divers



Christophe Rocher, Voirie et espace multiculturel

Classe bilingue



De nombreuses actions ont été entreprises depuis le mois de septembre pour informer les parents du projet d'ouverture d'une classe bilingue à l'école maternelle.

Dans l'Académie de Rennes, la possibilité est offerte aux parents de choisir, pour leur (s) enfant (s) une scolarité bilingue au sein de l'école publique.

Les classes bilingues français/breton : Ce sont des classes de l'école publique dans lesquelles l'enseignement est assuré à parité horaire en français et en breton.

Les principes de fonctionnement

La classe est prise en charge par un enseignant bilingue de l'éducation nationale.

L'enseignement y est dispensé de manière à assurer une parité d'exposition et d'utilisation des 2 langues.

La continuité de l'enseignement bilingue est assurée tout au long de la scolarité.

La langue bretonne n'est pas traitée comme une matière à part mais comme langue d'enseignement dans les différentes disciplines : mathématiques, histoire, EPS, éducation artistique ce qui permet à l'enfant de devenir véritablement bilingue.

L'enseignement respecte les programmes officiels de l'école primaire et est organisé dans le cadre du projet d'école.

Les classes bilingues mettent en œuvre un bilinguisme précoce, favorisé par la pratique quotidienne des deux langues comme outils de la communication et des apprentissages. Ces classes sont ouvertes à tous les élèves de la commune que vous parliez breton ou pas. Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une scolarité bilingue, à partir de la rentrée de septembre 2015, à l'école maternelle de Grâces, nous vous demandons de bien vouloir retourner le questionnaire disponible sur le site Internet de la commune ou en mairie.

Une toute nouvelle équipe à la tête des parents d'élèves

Jeudi 25 septembre, l'association des parents d'élèves a procédé à l'élection de son nouveau bureau. Tous les postes ont été remplacés : « Après deux années, nous avons souhaité passer le relais, mais nous restons actifs au sein

de l'association », justifient les sortants.

Le nouveau bureau est le suivant : Lydie Le Mercier et Morgane Le Denmat, coprésidentes ; Morgane Bailly, trésorière ; Aurélie Huonnic, adjointe ; Thierry Guignard, secrétaire ; Jeannie Fercocq, adjointe.

Leur première mission a été l'organisation des élections des représentants de parents au sein des conseils d'école, qui



s'est déroulé le vendredi 10 octobre. Plusieurs actions et manifestations sont également en projet : samedi 28 mars, repas annuel ; samedi 20 juin, kermesse.

L'école publique

L'école élémentaire fête Noël en cinéma et chansons

Mi-décembre, cent cinquante élèves de l'école élémentaire ont investi le pôle périscolaire où un goûter festif leur a été servi, ponctué de chansons de chacune des six classes. Ici, celle de CE1-CE2 de Valérie Havage. Vendredi matin, ils ont bénéficié d'une séance de cinéma à l'espace multiculturel.





Deux classes découvrent la foire exposition

Une exposition intitulée « Je suis Charlie »

Lors des vœux, les grâcieux ont pu admirer les dessins des élèves de CM1 et CM2 qui étaient exposés dans l'espace multiculturel. Cette exposition était également visible en mairie jusqu'au 6 février.

Les écoliers ont exprimé leurs sentiments à travers des dessins et des textes très forts après les événements du 7 janvier.



Temps d'accueil périscolaire

Les TAP se sont mis en place à la rentrée de septembre 2014, suite à la réforme des rythmes scolaires.

En élémentaire, 145 enfants sur 153 y participent, soit 95 % des effectifs. Les enfants sont répartis en 9 groupes.

De nombreuses activités sont proposées, musique, informatique, cuisine, sport avec Cap Sport, bricolage, anglais, danse, atelier chinois, tennis, tennis de table, aikido, baby Gym...

En maternelle, 26 élèves de grande section sont concernés. Deux groupes sont en place.

Madame Hélary, la référente est chargée de la coordination des différents groupes. La municipalité remercie les animateurs et les bénévoles qui participent à la bonne conduite de ces ateliers.



Le collège Albert Camus

Séjour d'intégration pour les 6èmes du collège Albert Camus

Course d'orientation, escalade, descente en rappel, VTT, randonnée pour les 76 élèves des classes de sixième générale et Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté) du collège Camus ont partagé un temps de vie en commun.



Six élèves d'Albert Camus aux Olympiades informatiques

Une cinquantaine d'élèves ont participé aux épreuves qualificatives, sur la base du volontariat. Trois élèves de 5° et trois élèves de 3° se sont ainsi qualifiés pour les olympiades nationales, dont le premier tour est prévu en février.



Les collégiens offrent des jouets au Secours populaire

Le conseil de vie des élèves du collège Albert-Camus a des tas de projets.

En décembre avec le Secours Populaire, ils ont remis à sa représentante, Christiane Huitorel, représentante du Secours populaire, le fruit de la collecte de jeux et jouets réalisée au sein de l'établissement. D'autres projets sont déjà dans les tuyaux pour 2015 : action en faveur de l'association Bouchons de l'amour ; opération tri du papier ; réflexion sur la possibilité de mettre en place un compost, avec les restes du restaurant scolaire.



Théâtre au collège

Pendant plusieurs semaines avant la trêve hivernale, les trois classes de sixième du collège Albert-Camus ont bénéficié de deux séances de théâtre avec le comédien professionnel Bernard Granger grâce à Pierrick Feuillet, professeur de lettres et organisateur du projet, avec son collègue Laurent Le Gac.



Remise des diplômes du brevet

Gisèle Benec'h, la principale du collège Albert-Camus a délivré aux élèves de 3° de l'année 2014 : 90% de diplômes au Brevet, 65 % de mentions, 35 % ont obtenu un «très bien». Ils étaient quatre-vingt-neuf à passer le diplôme national du brevet, et une bonne vingtaine d'élèves de Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté) a passé le certificat de formation général.



Le site Internet de notre commune



A l'heure où le très haut débit arrive à grands pas (voir l'article sur la fibre optique page 20), le site Internet de la commune se modernise quelque peu.

De nombreuses informations sont contenues dans ce site, fréquenté par environ 1200 personnes par mois. Afin de répondre au mieux aux attentes des gracieux, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, en téléphonant à la mairie ou nous envoyant un mail à municipalite.de.graces@gmail.com

Nouveautés sur le site :

- Les petites annonces. Vous pouvez dès à présent déposer une annonce sur le site à condition de respecter les conditions d'utilisation.
- Vitrine aux entreprises, commerçants et artisans. Dans la mesure du possible, nous mettons à jour régulièrement les entreprises installées sur la commune. Merci à vous de nous contacter afin de renseigner le plus fidèlement possible notre site.
- Vitrine aux associations : Une grande partie de la richesse de notre commune se trouve dans nos associations dynamiques. Elles ont également une place prépondérante dans le site. Il suffit également de nous contacter pour que les mises à jour se fassent le plus rapidement possible.
- Toutes vos démarches administratives en un clic. Les comptes rendus des conseils municipaux, les bulletins depuis février 2009, les locations des salles et les tarifs.
- Côté école, le menu du mois en cours et toutes les informations concernant les écoles, la garderie et le centre de loisirs sont en ligne.

Interdiction de brûler les déchets verts

Dans la plupart des départements français, le Règlement sanitaire départemental (article 84) interdit le brûlage des ordures ménagères auxquelles les déchets verts sont assimilés, à l'air libre (feu de jardin) et en incinérateur.

Les déchets verts sont les éléments issus de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillement, les tontes de pelouses, les feuilles mortes et autres produits d'entretien du jardin.



Brûlage interdit toute l'année

La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle ce principe d'interdiction et encadre strictement les quelques dérogations possibles. La règle générale est l'interdiction du brûlage, en ville, en secteur péri-urbain et rural, toute l'année.

Cette interdiction concerne les particuliers, les professionnels (entreprises du paysage, agents d'entretien des espaces verts et naturels, élagueurs...). L'utilisation des incinérateurs de jardin est interdite.

Pour les déchets verts des particuliers et des professionnels aucune dérogation n'est possible en zone urbaine et, dans les zones péri-urbaines et rurales, lorsqu'il existe un système de collecte et/ou de déchèterie, ce qui est le cas pratiquement partout dans le grand Ouest.

Les bonnes pratiques à développer : le compostage, le broyage et paillage à domicile, solution la plus simple et la plus efficace pour entretenir le jardin.

MUTUELLE SANTÉ

Le temps est aux économies. Tout le monde est concerné. Tout le monde cherche des solutions.

Nous vous proposons aujourd'hui de réfléchir sur votre santé, et sur le coût de vos dépenses la concernant.

Nous sommes en relation avec plusieurs établissements qui nous proposent de les rejoindre, et d'obtenir ainsi des tarifs plus avantageux par rapport à ceux qui sont proposés actuellement sur le marché.

Si vous êtes intéressé, nous vous demandons de bien vouloir compléter le questionnaire disponible en mairie ou sur le site internet

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX,
PLUS NOUS AURONS UNE CHANCE D'AVOIR DES TARIFS BAS.

Merci de votre réponse.

PROJET DE COUVERTURE SANTE COMPLÉMENTAIRE
QUESTIONNAIRE NOM: PRENOM:
MAIL:
N° TELEPHONE:
Avez-vous une complémentaire santé : non oui Si oui: Avez-vous une mutuelle santé : non oui
Une mutuelle santé par votre employeur : non oui
La CMU : non oui L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) : non oui
COMPOSITION DU FOYER: âge: Nombre d'adultes: Nombre d'enfants:
Êtes vous intéressé par notre négociation auprès d'une mutuelle ? non oui
Merci de venir chercher et de renvoyer cet imprimé à la mairie (Place A. Bardoux 22200

GRACES) ou de répondre par mail: accueil.mairie.de.graces@wanadoo.fr

La commune souhaite faire Des économies d'énergie

Halte à la pollution lumineuse, C'est l'heure de l'extinction des feux

La commune de Grâces souhaite s'engager dans les économies d'énergie et a décidé de mener une réflexion sur une réduction de l'éclairage public. Dans les semaines à venir, des tests vont être réalisés par le SDE, syndicat départemental d'énergie.

Il faut savoir qu'une heure d'éclairage en moins sur la commune représente un gain de 4 000 € sur la facture d'électricité. La commune s'est déjà engagée à renouveler son éclairage en remplacant les ampoules par des ballons fluos, moins énergivores. Quelques horloges obsolètes seront également remplacées afin de favoriser un éclairage adéquat selon les quartiers.

Aspect environnemental:

La réduction de consommation va générer une réduction immédiate des gaz à effet de serre. Suivant les chiffres de l'ADEME, les émissions de CO2 pour l'éclairage sont en moyenne de 100 g/kWh, ce qui représente à l'échelle nationale environ 100 000 Tonnes de CO2.

La pollution lumineuse engendrée par un éclairage non optimisé ou peu performant a un impact direct sur la biodiversité (mammifères, invertébrés, oiseaux, etc...) et peut occasionner des troubles pour les habitants (lumière intrusive, éblouissement).

Aspect social:

La sécurité des personnes et des biens reste la première des priorités. Elle s'accompagne de la recherche d'une qualité de vie que les ambiances lumineuses peuvent procurer. Il est ainsi primordial de répondre aux besoins des différents usagers (automobilistes, piétons, habitants) tout en optimisant les consommations et l'efficacité énergétique. L'expérience de plusieurs communes ayant choisi l'extinction nocturne et le témoignage des services d'ordre montrent que l'absence d'éclairage n'augmente pas le risque d'accipublic dents et le nombre de délits (90% des délits et actes criminels se passent en plein jour).

Afin de définir et d'ordonner les besoins en éclairage, il est impératif de réaliser un diagnostic. Le Conseil en énergie partagé ou un syndicat d'électrification seront les interlocuteurs privilégiés pour déterminer les actions à entreprendre:

S'inscrire sur les listes électorales dès 16 ans

Chaque jeune Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu, il est toujours possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

Les jeunes qui se sont fait recenser à 16 ans et ayant eu 18 ans dans l'année ou fêtant leur anniversaire avant le 28 février sont inscrits d'office. L'inscription après le 1er janvier est possible pour les jeunes ayant 18 ans entre le 1er mars et la veille des élections.

Pour les cas suivants ayant lieu après le 1er janvier, l'inscription est également possible l'année de l'élection : emménagement pour un motif professionnel, admission à la retraite pour un fonctionnaire, retour à la vie civile pour un militaire, acquisition de la nationalité française ou recouvrement de l'exercice du droit de vote.

5ème édition du festival du camellia



Avec plus de 10 000 visiteurs, gageons que cette 5ème édition du festival du camellia constituera, une nouvelle fois, un événement exceptionnel. Ce festival est né de la passion pour le camellia de Fañch Le Moal qui possède plus de 700 variétés dans son jardin à Plouisy et est lui-même inventeur de plusieurs variétés et notamment celle du camellia Ville de Guingamp.

Ce festival constitue désormais un rendez-vous incontournable pour tous les amoureux des fleurs et du jardinage. Il est reconnu au niveau international et sera placé cette année sous la présidence de la directrice de la société internationale du Camellia, l'anglaise Patricia Short.

L'assemblée générale de la société internationale se déroulera d'ailleurs pour l'occasion dans la salle du conseil de Guingamp communauté.

Programme de Guingamp Communauté

- Espaces paysagers au jardin public, lieu phare du festival avec une vingtaine d'espaces paysagers créés par les communes
- Exposition variétale avec plus de 450 variétés de camélias présentées à l'espace François Mitterrand
- Exposition d'art floral dans la salle du conseil de la mairie
- Vente de camellias
- Ateliers d'horticulture
- Conférences
- Et une nouveauté cette année, avec un concours de peintres amateurs avec une seule obligation, la présence d'un camellia sur l'oeuvre.

Programme de Grâces au festival du Camellia



Pour cette année nous avons choisi **le thème du thé**, car une variété de Camélia permet de faire du thé. Lors de la manifestation un stand de dégustation de thé sera installé sur le parvis de la salle multiculturelle du samedi au dimanche.

- Un potier avec son tour s'installera dans la salle ainsi que son exposition-vente
- Un pépiniériste exposera des camellias et des bonsaïs
- Un vide jardin permettra de découvrir de nombreuses plantes, petits outillages et accessoires de jardins que les habitants sont invités à installer sur des stands dans la petite salle de l'espace multiculturel
- Vente de produits locaux avec des artisans et des producteurs locaux sur le parvis de la salle.
- Des cartes postales et des affiches des précédentes manifestations de la fête du Camellia seront en vente.
- Une exposition de photographies et de livres sur le Camellia dans la grande salle et la salle de la mairie.
- Une souscription volontaire est organisée durant les deux jours, plusieurs camellias seront à gagner.

Petite restauration sur place Venez nombreux !!

Des solutions pour vos projets VACANCES

En partenariat avec les communes de Guingamp Communauté

Coup de pouce vacances*



Ce dispositif permet aux futurs vacanciers d'être accompagnés dans l'organisation et la réalisation de leur séjour : recherche d'un lieu d'accueil adapté, organisation du transport, clôture du budget... Les conditions d'accès

Habiter la Communauté de Communes de Guingamp.

Avoir un projet de vacances

Etre bénéficiaire des Tickets Caf Evasion

Avoir pris un RDV Vacances au Centre Social

L'épargne vacances

Les futurs vacanciers s'engagent à mettre de l'argent de côté tous les mois pendant au moins quatre mois.

Si la famille épargne 20€/mois pendant 4 mois (80€), elle recevra en plus 40€ de chèques vacances. Une épargne forfaitaire s'ajoutera selon le lieu de résidence de la famille.

Les conditions d'accès

Habiter la communauté de Communes de Guingamp

Avoir un projet de vacances

Avoir un Quotient Familial (QF) inférieur à 900€. Avoir pris un RDV Vacances au Centre Social.

S'engager à épargner tous les mois pendant au moins 4 mois.



Arrivée à Binic

Premiers départs



Le Prix

81 € la location du mobile-home équipé pour une semaine.

Une caution sera nécessaire à la constitution du dossier.

Le transport

Le transport reste à la charge des vacanciers: Tibus, taxis, relations personnelles...

Le Centre Social peut vous aider à trouver une solution de transport.

La carte d'identité



Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée

de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1 janvier 2014 à des personnes majeures.

Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Inutile de vous déplacer en mairie : Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité sur le titre ne sera pas modifiée. Attention toutefois lorsque vous partez à l'étranger, les cartes prolongées ne sont pas toujours acceptées aux frontières

Victime d'un accident ou d'une agression ?

Vous avez été mordu par un chien, blessé dans un accident de la route ou lors d'une agression, vous avez été percuté par un skieur pendant les vacances, vous avez été victime d'un accident médical, vous êtes tombé sur le sol glissant d'un magasin...

Pensez à en informer votre caisse d'assurance maladie et votre médecin traitant!

Pourquoi ? La Cpam va prendre contact avec le responsable de l'accident et sa compagnie d'assurance pour se faire rembourser des frais engagés pour vous soigner. Cela ne changera rien pour vous, vous serez remboursé comme d'habitude.

En quoi est-ce important ? En informant votre Cpam, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. C'est aussi cela être un assuré responsable et solidaire!

Comment déclarer un accident ?
Par courrier à : Cpam 22024 Saint-Brieuc cedex 1
Par téléphone au 36 46
Sur ameli.fr, rubrique
Votre caisse / Je suis blessé par un tiers

Ce que l'Assurance Maladie Fait pour nous

Dès que j'ai déclaré mon accident, ma caisse d'assurance maladie récupère les sommes d'argent engagées pour mes soins de santé auprès du tiers responsable ou de sa compagnie d'assurance.

Pour cela, ma caisse d'assurance maladie :

Assure mes remboursements et ma prise en charge (frais médicaux, indemnités journalières...) dans les conditions habituelles, étudie ma déclaration pour déterminer les circonstances et la responsabilité de chacun, contacte la compagnie d'assurance du tiers responsable ou le responsable lui-même.

Pour choisir le professionnel de santé dont j'ai besoin après mon accident,

Je me connecte sur ameli-direct.fr

J'appelle le 36 46 pour poser mes questions à un conseiller de ma caisse d'assurance maladie Pour en savoir plus...Je retrouve toutes les informations sur L'ASSURANCE MALADIE EN

LIGNE: ameli.fr

JE SUIS BLESSÉ PAR UN TIERS

Assurance Maladie

Assuré Le tiers responsable ou son assureur pour choisir le professionnel de santé que je consulte après mon accident, comme un kinésithérapeute, une infirmière...

Je me connecte sur amelie-direct.fr

Je télécharge ma déclaration en me connectant sur ameli.fr

Etat Civil

Du 1e septembre 2014 au 31 décembre 2015

Naissances



Anaële Cathilyne Gaborel, née le 7 septembre 2014
Inès Prigent, née le 13 septembre 2014
Pauline Brigitte Marie Monchâtre, née le 26 septembre 2014
Mathieu Bolloch, né le 22 octobre 2014
Téa Lorcy- Le Péru, née le 16 novembre 2014
Amalya Isabelle Annick Saint-Martin, née le 4 décembre 2014
Nessy Claudi, née le 25 décembre 2014



Mariage

YANN ROY ET CAROLE LÉDAN, LE 12 SEPTEMBRE 2014 ERIC LE PÉRON ET KATELL COSSIC, LE 27 SEPTEMBRE 2014

Décès

Marie Thérèse Martin, née Poupon, le 31 août 2014
Jean Le Clec'h, le 14 octobre 2014
François Roland, le 18 octobre 2014
Odile Martin dit Paul, le 26 octobre 2014
Arlette Le Bon, née le Querrec, le 2 novembre 2014
Marguerite Hubert, née Deman, le 15 novembre 2014
Marguerite Guillois, née Le Maître, le 20 novembre 2014
Yvette Moreau, née Morvan, le 21 novembre 2014
Jean Léon, le 29 novembre 2014
Yvette Le Houérou, née Léon, le 16 décembre 2014
Yvonne Colin, le 28 décembre 2014

Urbanisme

M. et Mme TANIGAWA – Lotissement Le Bosquet
Construction d'une maison individuelle et édification d'une clôture
Mme QUEROU – Rue du Brugou Bras
Construction d'une maison individuelle et édification d'une clôture
M. et Mme LE MOIGNE – 29 bis rue du Château de Kéribot
Construction d'un carport
M. LE VOT – Le Derff
Extension d'un bâtiment à fourrage
Mme LE MOULLEC – Lotissement Le Bosquet
Construction d'une maison individuelle et édification d'une clôture
M. BRIAND – Lotissement Stang Marec II
Construction d'une résidence de service non médicalisée pour personnes âgées

Date des prochaines élections :

Les élections départementales françaises de 2015 auront lieu les 22 et 29 mars 2015, afin de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux.



Les échos de Guingamp Communauté



Le conseil communautaire : L'organe délibérant est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées. Il répond au principe de suppléance et de subsidiarité. Il se substitue aux conseils municipaux des communes adhérentes au territoire intercommunal lorsque les compétences de ses derniers ont été transféré à l'intercommunalité. Les conseils municipaux conservent le pouvoir décisionnel pour les compétences qu'il a gardé.

Le Pays Touristique Terres d'Armor



Association constituée de 8 communautés de communes, 65 communes d'environ 99 000 habitants : Pays de Bégard : 7 communes; Pays de Belle-Isle-en-Terre : 7 communes; Pays de Bourbriac : 10 communes ; Lanvollon-Plouha : 15 communes; Leff Communauté : 13 communes ; Guingamp Communauté : 6 communes; Pontrieux communauté : 7 communes; le Pays de Paimpol Goëlo.

L' adhésion demandée est 1,20€ / habitant (depuis 10 ans)

Nos champs d'actions :

Conseil & assistance technique aux porteurs de projets touristiques publics (collectivités) et privés. Le Pays Touristique accompagne et suit tout projet lié à la création ou au développement d'une entreprise ou d'une activité touristique : hôtel, gîte, chambre d'hôtes, camping, restaurant, musée, centre équestre...

Études et diagnostics également réalisés à la demande sur tout projet touristique lié à l'aménagement du territoire: signalétique, accessibilité, circuits de randonnée, itinéraires vélo, aide à l'accueil des camping-cars,... Le Pays Touristique aide à la valorisation de l'ensemble de l'offre touristique de sa zone de compétences.

Nous travaillons avec les collectivités locales, les entreprises touristiques, les associations, les particuliers porteurs de projet : Communes, Communauté de Communes, Pays, Département, Région. Hébergement : hôtellerie, hôtellerie de plein-air, meublés, chambres, gîtes de groupe, Équipements de loisirs, Offices de Tourisme, Restaurants, crêperies......

Coordonnées: 02 96 43 44 43 pays-terresdarmor@orange.fr, Vallée des Forges, 22390 Bourbriac

Quelques exemples
de réalisations
par le Pays d'accueil sur le territoire



Hôtel la Demeure à Guingamp



Hôtel Ibis à Ploumagoar



Gîtes et chambres d'hôtes de Kérégal à Plouha

Opération Ciné jeunesse

Point sur les Bons de réduction pour le cinéma :

En 2014, 1240 bons utilisés (soit environ 400 utilisateurs différents avec une moyenne d'âge de 17 ans ½) pour 1500 donnés dans le circuit de distribution (85 % de taux d'utilisation) soit une baisse par rapport à l'exercice précédent. Le Cinéma « Les Baladins » a appliqué une disposition tarifaire « moins de 14 ans = 4 euros » préconisée par la Fédération Nationale des Cinémas Français.

Nationale des Chemas Hange Pour 2015, le conseil communautaire a défini le nouveau programme ainsi :

- Une diminution du nombre de réductions mis à disposition du public ciblé soit un total de 2000 bons (au lieu de 2500) pour l'année 2015.
- La programmation de séances spéciales sur des opérations spécifiques.
- L'organisation d'ateliers de sensibilisation à l'Image pendant les périodes de vacances scolaires.



La fibre optique

Nombreux sont les Grâcieux qui situés en « zone blanche » attendent avec impatience l'arrivée de la fibre optique sur le territoire. Notre commune a la chance de bénéficier de cette arrivée bien avant d'autres territoires.

En prévision de l'arrêt du réseau cuivre, la région Bretagne s'inscrit dans le déploiement d'un nouveau réseau de câbles en fibre optique. C'est la seule solution pérenne pour accompagner les besoins des entreprises, des foyers et des services publics. Les limites de l'investissement privé rendent l'initiative publique nécessaire et majoritaire.

Pour Grâces et Guingamp Communauté, le coût de cet investissement est de 655 930 €.

Le calendrier prévisionnel :

Lancement des études aux alentours de l'été 2015

Fin des études : Mars 2016 Fin des travaux : été 2016

En parallèle, l'opérateur d'opérateurs qui exploitera et commercialisera les réseaux construits par Mégalis devrait être retenu en juin 2015

Il conviendra ensuite de trouver les opérateurs privés qui souhaiteront travailler dans notre zone et avec qui les Grâcieux pourront être raccordés à la fibre. Le coût pour chaque contribuable n'est pas encore connu mais il est raisonnable de penser qu'il ne sera pas supérieur à 100 € par foyer.

Collecte des déchets

Optimisons la collecte : regrouper vos conteneurs au minimum 2 par 2.

Moins d'arrêt --- moins de manutention ---- économie de carburant ---- Diminution des coûts

Le tri

La collecte des
déchets ménagers
triés, en porte à
porte a été mise
en place pour
favoriser et
inciter le tri de
ces déchets afin
de préserver
nos ressources
naturelles
et créer des
emplois

Compostage individuel :





Guingamp Communauté poursuit l'opération de mise à disposition, par le biais d'une convention, de composteurs individuels.

Moyennant une somme de 15 €, des kits « compostage » composés :

- D'un composteur
- D'un bio seau
- D'un outil mélangeur
- D'un guide de compostage

Sont fournis par la collectivité aux habitants soucieux de la protection de leur environnement et disposant d'un jardin.

Ces composteurs permettent de composter les déchets de cuisine mélangés à ceux du jardin. En optant pour le compostage vous participez à la réduction des déchets et vous allégez le coût de traitement des ordures ménagères pour la collectivité.

Pratiquer le compostage à domicile vous permettra de supprimer le problème d'odeur et de volume de vos conteneurs à ordures ménagères résiduelles (– 40 %).

Pour toute demande, il vous suffit de contacter Guingamp Communauté afin de vous inscrire sur liste d'attente. La distribution de composteur se fera en fonction du nombre de réservation.

Collecte de verre

Le verre ménager (bouteilles, pots et bocaux sans couvercle) quant à lui est à déposer dans les points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble du territoire ou à la déchèterie.





Trop de verre est encore retrouvé dans les conteneurs d'ordures ménagères. Une fois collecté, ce verre est livré chez le verrier, il se recycle à l'infini prend toutes les formes souhaitées et redevient une bouteille ou un bocal).

1 tonne de verre recyclé = 660 kilos de sable économisés.

La collecte des déchets tous les 15 jours

Actuellement la collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée toutes les semaines. A compter du 1^{er} juin 2015 cette collecte se fera une fois tous les 15 jours dès 6 heures le matin (excepté le centre ville de Guingamp qui reste en collecte hebdomadaire), en cohérence avec les 107 communes adhérentes au SMITRED (Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets) qui sont déjà collectées tous les 15 jours depuis le début de l'année 2014.

POURQUOI:

Pour maîtriser les coûts et optimiser le service, en effet les tonnages d'ordures ménagères résiduelles continuent de diminuer. Depuis 2011 les tonnages ont diminué de 10 %, la collecte sélective a, elle, augmenté de 5 %.

Ces tonnages en baisse sont dus à un comportement plus responsable de chaque usager et une adhésion de chacun au geste de tri. Le compostage individuel permet également une réduction de 40 % des déchets résiduels qui ne se retrouvent plus dans la poubelle.

Ces performances peuvent encore être améliorées, mais votre concours est nécessaire, alors poursuivons ensemble ces efforts pour notre environnement

Modification de dotation en conteneurs

Si vous avez des doutes quant au volume de vos bacs, en lien avec la collecte tous les quinze jours, notamment si le nombre de personnes évolue dans le foyer, nous vous invitons à contacter Guingamp Communauté.

Vos bacs seront remplacés afin que votre dotation en conteneurs corresponde à votre production de déchets.

Points de regroupement :

Dans les impasses, la réglementation interdit les marches arrières pour la collecte des déchets, vous devez dans ce cas envoyer vos conteneurs aux points de regroupement qui vous ont été indiqués et repérés par un conteneur matérialisé sur le sol.



Hommage aux Poilus Grâcieux

Morts pour la France

Depuis 2011, le 11 novembre est la journée d'hommage à tous les « Morts pour la France » dans les différents conflits que notre pays a connus au cours de son histoire dont les

guerres 14-18, 39-45.... La liste n'est malheureusement pas exhaustive. Les commémorations qui ont lieu à travers tout le pays nous permettent de saluer la mémoire de tous les soldats tués lors de ces conflits.

L'année du Centenaire

Le 11 novembre 2014, malgré un temps froid et une pluie fine, une foule importante s'est rassemblée autour du Monuments aux Morts de Grâces : les associations d'Anciens Combattants, les écoliers de la classe de CM1 de Monsieur Monnier, les élus mais aussi beaucoup de Grâcieuses et Grâcieux. Un temps de recueillement ponctué par le traditionnel dépôt de gerbe.

Cette année, cette cérémonie a revêtu un caractère particulier car 2014 commémorait deux dates mémorables : les 70 ans du débarquement du 6 juin 1944 et le centenaire de la déclaration de la 1ère guerre mondiale. C'est sur ce conflit que nous allons nous attarder afin de rendre hommage aux combattants et victimes de cette tragédie que fut la guerre 14-18.

La France décrète la mobilisation générale le 1^{er} août 1914

La guerre de 1914-1918 fut déclarée après l'assassinat de l'archiduc d'Autriche François-Ferdinand et de sa femme Sophie Chotek, le 28 juin 1914 à Sarajevo. Cet événement est l'élément déclencheur d'un conflit qui allait durer 4 ans jusqu'à la signature de l'Armistice le 11 novembre 1918 à Rethondes, en forêt de Compiègne (Oise).

A Grâces, ce samedi 1er août 1914, comme dans toutes les villes et villages de France, les habitants vaquent à leurs occupations. Beaucoup travaillent dans les champs car on est en pleine période des moissons. D'un coup, sonne le tocsin. Tout le monde comprend que la guerre est déclarée. Les affiches de l'ordre de mobilisation générale sont affichées sur les murs. Peut-être le gardechampêtre a-t-il lu la proclamation de mobilisation sur la place du bourg? Les hommes cessent leur travail et se préparent car dès le lendemain, le dimanche 2 août, une grande majorité devra rejoindre son lieu de casernement. Pour certains, ce sera la caserne de la Tour d'Auvergne à

Guingamp qui abritait le 48ème Régiment d'Infanterie, mais aussi le 248ème, régiment de réserve, et les deux régiments de territoriaux, le 73ème et le 161ème. D'autres partiront pour la gare de Guingamp et monteront dans les wagons réquisitionnés, la plupart à bestiaux, pour rejoindre d'autres affectations, le 71ème Régiment d'infanterie à St Brieuc, le 47ème à Saint-Malo, le 19ème à Brest...

Tous croyaient à une guerre courte et victorieuse. Malheureusement, celle-ci allait s'enliser pour durer 4 ans. 4 ans dans l'horreur des tranchées, dans un monde apocalyptique de feu, de boue et de sang.

72 pays ont participé à cet affrontement qui a mobilisé plus de 60 millions de soldats.

Au total sur les 592 000 hommes mobilisés en Bretagne, 125 000 l'ont été dans le département des Côtes-du-Nord entre 1914 et 1918. 10 millions de combattants ont laissé leur vie sur les champs de bataille en Europe dont plus d'1,3 million de soldats français, environ 130 000 morts pour la Bretagne et 30 000 pour les Côtes-du-Nord.

Le Monument aux Morts

Après l'Armistice, la France a souhaité rendre hommage à ses enfants tombés au champ d'honneur. Se généralise ainsi l'érection de Monuments aux Morts dans tout le pays. Près d'une soixantaine de soldats Grâcieux ne reviendront pas des Tranchées C'est par délibération du Conseil Municipal que fut prise la décision d'ériger le Monument aux Morts. Voici la retranscription d'une de ces délibérations :

L'An mil neuf cent dix neuf, le sept du mois de septembre, à 9h du matin, le Conseil Municipal de la Commune de Grâces dûment convoqué par M. Le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gouriou Pierre Jean, Maire.

Présents: MM Pierre Jean Gouriou, Maire; Michel Gouriou, adjoint; Joseph Mahé; Joseph de Saint-Maur; Pierre Cornanguen; Hervé Le Jéhan; Pierre Le Roux; Julien Houzan; Jean-Baptiste Le Bars; Yves Turquey; M. de Saint-Maure a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

« M. Le Président soumet au Conseil Municipal le plan du cimetière indiquant l'emplacement affecté au Monument des Morts pour la Patrie, le dessin du monument, le devis descriptif et estimatif et prie les Conseillers Municipaux d'émettre leur avis à ce sujet » « Le Conseil, après avoir délibéré, cède à perpétuité le terrain nécessaire à l'érection du Monument aux Morts pour la Patrie, approuve les pièces présentées, décide que le monument sera payé par la somme de 3509,75 francs provenant de la souscription ouverte dans la commune et par les 500 francs inscrits aux chapitres additionnels de 1919, demande que le Maire soit autorisé à traiter de gré à gré avec M. Léon, sculpteur à Guingamp, auteur du projet, sollicite de l'État une subvention pour payer l'entourage du monument et procéder à l'ornementation du terrain avoisinant »

La commande pour l'érection du Monument aux Morts, sur la base de 4000 francs, sera donc passée en date du 6 février 1920 auprès de M. Pierre Léon, sculpteur et marbrier. Cet artisan local avait son atelier et un commerce de monuments funéraires près du cimetière rue de la Trinité à Guingamp. Le modèle retenu par la Municipalité était un obélisque de pierre reposant sur deux dalles et d'environ 3 mètres de hauteur surmonté d'une croix. Sur la face principale du Monument sont gravées en relief une palme et une croix de guerre. Sur le socle se trouve l'inscription « A la mémoire des enfants de Grâces morts pour la France Guerre 1914-1918».

Après la 2ème guerre mondiale sera rajoutée la mention « 1939–1945 ». Sur les faces latérales sont gravés en

24



lettres d'or les noms des soldats.

octobre 1921. commune de Grâces se vit délivrer, à titre de trophées de querre, 5 fusils et 4 obus de 280 mm par l'Armée. Ces obus semblent avoir été utilisés l'entourage Monument aux Morts, un « carré sacré» en quelque sorte, travaux également exécutés par M. Léon en 1922. Ces obus ne sont plus présents aujourd'hui autour du Monument, ni les chaînes en fer qui devaient les relier entre eux.

Nous n'avons pas retrouvé la date exacte de l'inauguration

Monument de Grâces mais elle a probablement eu lieu en 1920. Grand moment solennel et l'occasion de rendre hommage aux enfants du pays morts pour défendre la Patrie. L'inauguration débutait en règle générale le matin par un office religieux et le prêtre de la paroisse bénissait le monument. Suivaient ensuite les discours des différentes personnalités présentes, le Préfet ou le Sous-Préfet, le Maire, les Associations des Anciens Combattants, les enfants des écoles...Nous pouvons sans peine imaginer l'émotion avec laquelle cette cérémonie s'est déroulée : rassemblées autour du Monument, les familles des soldats morts pour la France et, à leurs côtés, ceux qui sont revenus du front

: les rescapés, blessés, mutilés et queules cassées.

Derrière chaque nom gravé sur le monument, un homme, une vie, une histoire. Ainsi Pierre Marie Fraval, âgé de 24 ans, caporal au 19ème Régiment d'Infanterie qui eu le triste privilège d'être le 1er enfant de Grâces à être tué à l'ennemi le 22 août 1914 à Maissin en Belgique. Sont inscrits aussi les 2 frères Chalony: Jean Marie, âgé de 24 ans, sergent au 41ème régiment d'infanterie tué le 9 mai 1915 à Roclincourt dans le Pas de Calais, et son frère aîné Yves Marie, âgé de 28 ans, sergent dans le 13e régiment de marche de tirailleurs algériens, tué à l'ennemi le 29 septembre 1918 à Meures dans les Ardennes. L'un des plus jeunes poilus Grâcieux, Yves Marie Quilgars, soldat au 1er régiment d'infanterie, né le 6 janvier 1897 a été tué à l'ennemi le 25 octobre 1917 en Belgique. Il avait tout juste 20 ans. Nous trouvons également sur notre Monument le nom du Commandant Paul Adolphe Champel. Cet officier n'était pas né sur notre commune mais dans le département de la Manche en 1866. Il commandait le 1er Bataillon du 48ème Régiment d'Infanterie de Guingamp à la caserne de la Tour d'Auvergne mais habitait avec sa famille dans le quartier St Jean au moment de la déclaration de la guerre. Le Commandant Champel avait été porté disparu (considéré comme prisonnier blessé dans un premier temps), lors de l'attaque des positions Allemandes au Sud-Ouest du Mont Cornillet, à Prosnes dans le département de la Marne, le 16 mai 1917. Son corps a été retrouvé en juillet 1974 dans le tunnel du Mont Cornillet. Le Commandant a la particularité d'avoir son nom également gravé sur le Monument aux Morts de Saint-Germain-sur-Ay dans la Manche.

Commémoration du centenaire de la guerre 14-18 : un appel à la population Grâcieuse

père ou un père, un grand-oncle, un proche, qui a participé à la Grande Guerre.

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la déclaration de guerre qui vont se dérouler jusqu'en 2018, la commune de Grâces se doit de contribuer à un indispensable devoir de mémoire...

Il est donc fait appel aux Grâcieux qui seraient en possession de photos, de lettres, de témoignages,

tous les

Tout le monde a un arrière-grand-père, un grand- En nous autorisant à les diffuser dans le bulletin municipal, nous vous permettrons ainsi de rendre hommage à votre ancêtre Poilu.

> N'hésitez pas à contacter la Mairie. Nous envisageons également d'organiser une exposition locale sur ce thème en présentant des lettres et objets divers récoltés auprès de la population.

> Aucune date n'étant définie, nous vous en reparlerons ultérieurement

Vous souhaitez retracer le parcours militaire d'un aïeul Poilu ? Voici quelques liens vers des sites internet particulièrement intéressants :- http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial . Le Grand Mémorial, un site du ministère de la culture et de la communication. Il vous permet de retracer le parcours de guerre des Poilus en une seule recherche. Vous accédez aux registres matricules des Archives départementales et au fichier des Morts pour la France du ministère de la Défense, réunis dans une base nationale.

http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/RM/rmx/connexion.aspx. La mise en ligne des 332 000 vues des registres matricules militaires pour les classes 1867-1921 sur le site internet des Archives départementales des Côtes d'Armor. - http://www.genealogie22.org/21_livre_dor/ lo22/index.html Les Morts pour la France des Côtes du Nord d'après les livres d'Or (relevés du Centre Généalogique 22)



Départ des régiments pour le front à Guingamp

La bibliothèque : rue de l'Église

La bibliothèque municipale a dû réintégrer ses anciens locaux rue de l'église par manque d'espace à l'école maternelle.

Pour la rendre plus conviviale, des travaux ont été réalisés par les services municipaux, le sol parqueté est dorénavant accessible à tous. Avec environ 900 ouvrages disponibles au public, elle a pris un nouvel essor.

La bibliothèque est ouverte le mardi, de 16 h à 18 h 30 ; mercredi, de 11 h à 12 h et de 14 h à 15 h ; vendredi, de 16 h à 18 h ; samedi, de 10 h à 12 h. Tarif des abonnements à l'année : famille, 10 €; individuel, 4,30 €. Contact : 02 96 43 99 90.



Le CCAS

Fédère autour de la solidarité

Le Comité Communal d'Action Sociale organise deux «Foire-à-tout» par an, sorte de bourse aux vêtements, jouets et matériels de puériculture, gérées sur le mode vide-greniers. L'édition d'automne a vu la nouveauté d'une crêperie sous tente, à l'extérieur de l'espace multiculturel avec cette saison, les footballeurs vétérans qui ont donné un coup de main à la buvette. Yannick Le Goff, le maire souhaite créer d'autres animations car les revenus vont à l'aide sociale.



Le centre communal d'action social dope son budget

Les maisons fleuries récompensées

Samedi 4 octobre, les lauréats du concours des maisons fleuries ont été reçus et récompensés par des cadeaux et des dipômes, en mairie. «Une reconnaissance pour vos efforts et un encouragement à poursuivre» souligne Eliane Daniel, alors adjointe en charge du dossier. Yannick Le Goff, maire, leur a rappelé la charte signée par la collectivité avec le Smega (syndicat mixte environnement Goëlo et Argoat) et invite tous ses administrés « à protéger l'environnement et éviter l'usage de produits phytosanitaires ».

Le palmarès

Façades fleuries avec jardin, deux premiers ex aequo, Emile Le Bras, 4, Clos des Chênes; Hélène et André Le Huitoux, 14, route de Gurunhuel. Jardin inférieur à 1 000 m²: 1. Jean-Luc Philippe, 2 ter, Kerbost; 2. Monique Monfort, 4, rue du Petit-Brugou.

Jardin ou parc de plus de 1 000 m²: premiers ex aequo, Emmanuelle et Bruno Le Moigne, 29

bis, rue du Château de Keribau; ainsi que Sandrine Séger et Stéphane Le Quéré, 4, route de Gurunhuel et 3. Jean Quélen, 52, rue de Locménard.

Prix coup de coeur: Corinne et Emmanuel Guillou, Prat-Madeleine.



Les jardiniers invités à réduire l'usage des pesticides

Des Nouvelles sur Anne de Bretagne



L'association des écrivains bretons a été accueillie le 13 septembre pour remettre les prix du concours de nouvelles sur « Anne de Bretagne au coeur du IIIe millénaire ». Il y a exactement 500 ans, le 9 janvier 1514, disparaissait cette grande figure de notre histoire régionale et nationale. Sur les 50 candidats, une douzaine

de nouvelles a été sélectionnée par le jury, et les trois lauréats ont été dévoilés en présence d'une soixantaine de personnes.

Ces trois nouvelles sont écrites en français, « et nous transmettrons les textes aux enseignants de notre école élémentaire », indiquait le maire, Yannick Le Goff. Les nouvelles sont consultables sur le site internet : ecrivainsbretons.org



Réunis à l'espace multiculturel, les deux aînés de la fête étaient Simone Le Coz et Raymond Vincent. Tous les deux sont nés en 1922

218 convives au banquet du 11 novembre

Yannick Le Goff, maire, les élus et les membres du CCAS, avaient invité les aînés à partager un repas.

Les classes 4 se sont retrouvées le 6 décembre

Sylviane Le Friec, 50 ans cette année, avait invité la classe 4 à se retrouver. Une quarantaine de personne de 20 ans à 80 ans, toutes de Grâces, ont passé une amicale soirée au bourg.



Le peintre Raymond Héliou a exposé salle de la mairie

Raymond Helliou, l'artiste invité à exposer à la mairie, est originaire de la ferme Caradec, à Saint-Jean. Aujourd'hui, il partage son temps entre Orthez, dans le Béarn, et sa maison de la rue Hent-Wers. Il s'est formé au fil de cours et d'ateliers, dans les diverses villes où il a travaillé pour donner a admirer des couleurs franches et contrastées. Il a présenté beaucoup de marines peintes au Val-André, l'Armor-Baden, Belle-Isle-en-Mer et à Pontrieux.



Marché de Noël



Le club des randonneurs nourrit le marché de Noël

De nombreux exposants le dimanche 14 décembre, ont animé le marché de Noël à l'espace multiculturel avec à l'accueil, l'association des randonneurs qui s'activait au bar, à la restauration et la vente de gui. Le marché de Noël est devenu en quelques années un événement incontournable que les Grâcieux apprécient toujours autant

Le Téléthon, solidarité des Grâcieux

Début décembre, trois associations le club des aînés, Grâce détente et Grâces Rando, se sont mobilisées en faveur du Téléthon, et le bilan est positif. La randonnée a réuni trente marcheurs, malgré la pluie



Bonne participation aux animations autour du Téléthon

Loto des Parents d'élèves



Dimanche 10 janvier, les parents d'élèves de l'école organisaient un loto qui a été un véritable succès. La salle de l'espace multiculturel était pleine. Les parents qui n'ont pas pu participer à la marche en solidarité avec les attentats ont tenu à montrer leur solidarité en affichant la désormais célèbre affiche "Je suis Charlie".

Les sportifs de la commune mis à l'honneur

Vendredi 7 novembre, les associations sportives ont été conviées à l'espace multiculturel dans une rencontre à la fois festive et solennelle. « Le but de cette première invitation des élus est aussi de favoriser la rencontre et l'échange entre ces forces vives de la commune qui, cette année particulièrement, portent haut et loin les couleurs de Grâces», déclarait le maire.

Le club de twirling, dont le palmarès 2014 est exceptionnel, a décroché un titre de championnes de France, et un autre de vice-championnes. Leur ambition pour 2015 est de faire au moins aussi bien au national, et elles se lancent un nouveau défi. En juillet, le twirling-club fêtera ses 20 ans par une grande fête, à la salle des sports.

Le tennis de table fait son chemin au niveau régional. Invité, comme chaque club, à mettre une personne ou une équipe à l'honneur, le président Vincent Guibout a retenu l'équipe championne de prérégional et promue en R1, composée majoritairement de jeunes.

L'AS Grâces et ses footballeurs ont affronté le Stade Brestois au Roudourou, pour le compte du 7^e tour de Coupe de France. C'est l'équipe B, montée en PH en juin dernier, que le club a mis en avant au côté d'un bénévole, Guy Pliquet, discret, mais efficace cheville ouvrière. « *Il est au club depuis 1984 et, en plus d'être trésorier, il gère aussi les buvettes d'EAG* », souligne Roger Le Gurudec, vice-président.

Le club de billard, organisateur du premier open des Côtes-d'Armor, a fait scintiller une nouvelle étoile gracieuse, comme le font les cyclotouristes sur les routes de France; les footballeurs vétérans, au championnat national de leur catégorie; les randonneurs, jusque dans le Jura, et, en championnat départemental, le tennis.



Les sportifs portent haut les couleurs de la commune

La journée du patrimoine

Le manoir de Kerpaour a ouvert ses portes

Paul Barret, propriétaire du manoir de Kerpaour depuis trente ans, a pour la première fois,

ouvert ses portes au public samedi 20 et dimanche 21 septembre, dans le cadre des Journées du patrimoine. Il a reçu plus de 200 visiteurs en deux jours pour leur faire découvrir son domaine dont La construction originelle remonte au XVIIe siècle, époque de Louis XIV, comme l'atteste la date de 1660, gravée dans la pierre d'une lucarne de la façade, visible depuis la rue du collège. À l'arrière, le manoir ouvre sur un vaste terrain de près d'un hectare, comprenant

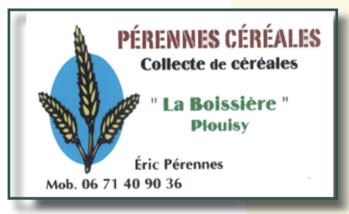


un verger de plus de 6 000 m² et une grande allée qui rejoignait la ferme du manoir.













Un nouvel artisan plombier-électricien et chauffagiste

Jérémy Le Friec, 32 ans, a pendant quatorze ans, exercé ses compétences en plomberie, électricité et chauffage au sein de plusieurs entreprises du secteur de Guingamp. Il s'installe à son compte, sous le statut d'auto entrepreneur. Ses activités principales sont la plomberie et l'électricité générale. Détenteur d'un CAP, BEP et brevet professionnel dans les trois métiers, il réalise des chantiers en neuf et rénovation, et tout type de dépannages tels que le remplacement d'un robinet, l'installation de prises supplémentaires ou encore la réparation de fuite. Il se déplace dans un rayon d'une quarantaine de kilomètres.





Contact : tél. 06 68 37 31 37 ; Courriel : jlfplombelec@gmail.com ; 9, impasse de la Fontaine, 22 200 Grâces.

Les Prairies bio ont ouvert une boutique

Viande, fromages, fruits, épicerie, pain ou farine... Les Prairies bio, proposent les produits de plusieurs producteurs locaux. Les Prairies bio ont été crées par Alain et Isabelle Scouarnec, producteurs de vaches limousines et porcs bio, à Gurunhuel. Les produits sont divers : boeufs, agneaux, d volailles, fromages, produits laitiers, miel, voire vins et bières. Ils sont tous certifiés producteurs bio, et sont proposés à la vente dans la nouvelle échoppe de 300 m². « Seule l'épicerie proviendra de chez un grossiste ».

Une nouvelle échoppe dont Isabelle a la charge avec Nicolas, boucher-charcutier, une charcutière et une vendeuse.





Les Prairies bio, rue Parc-an-Feunteun, (près des cuisines Caradec).

Ouvert du mardi au vendredi, 9 h 30 à 12 h 30 et 15 h à 19 h ; le samedi, 9 h 30 à 17 h.

Contact : Tél. 02 96 23 68 08.

Nouvelles associations communales



Un nouvel art martial au dojo : le Viet vo dao



«C'est un art martial sino-vietnamien », précise Pierre-Yves Le Vot. Il a débuté dans les années 1980, auprès de différents maîtres, et enseigné trois ans à Paris, avant de venir en Bretagne et d'ouvrir un cours à Tréguier. Cette saison, il lance un cours au dojo de Grâces.

Deux cours offerts avant tout engagement, Les cours sont ouverts aux ados et adultes, à partir de 15 ans, et sont mixtes. En complément, les élèves qui le souhaitent peuvent également bénéficier d'un cours de thaï shi shuan le vendredi, dispensé par Maître Jacques Créguairo, à Moncontour. Le déplacement s'organise en covoiturage.

Les projets : le 2 mai, sera organisé une grande nuit des arts martiaux qui réunira sept disciplines, avec la présence de grands maîtres.

Le lundi, cours de 20 h 30 à 22 h ; le samedi, 13 h 30 à 15 h, au dojo de la salle omnisports. Contact : 06 82 17 05 18, ou sur place aux heures de cours.

Le club des aînés baisse le rideau d'une bonne année

2014 une année particulièrement dense avec des excursions et escapades nombreuses : le Puy-du-Fou, Paimpol par le train, une semaine sur la côte d'Opale et le 3 décembre, spectacle cabaret à Saint-Malo avec l'association Grâces-détente. Et aussi plusieurs repas et banquets, et des sorties de proximité, avec pique-nique.

Le club organise cinq bals dans l'année. L'effectif est relativement stable et le club ouvert à tous.



Le club des Gracieux baisse le rideau d'une bonne année

Cotisation annuelle : 15 €.

Le club des Grâcieux : les aînés à l'honneur



Le club des Gracieux met ses aînés à l'honneur, le 9 décembre

Absente ce jour, la doyenne, Yvette Le Houérou, 94 ans, a laissé la vedette à Raymond Vincent et Simone Le Coz, 92 ans. Fernande et André Vincent, 91 ans, forment le doyen des couples. Suzanne Jézéquel et Jean Bernard, 91 ans et Simone Bizien. 90 ans.

Le tennis s'est adapté aux nouveaux rythmes scolaires

Les cours du mercredi matin ayant été supprimés, pour cause d'école, le club de tennis a ouvert un cours le lundi, de 18 h à 19 h. Le Club intervient dans le cadre des temps d'activités périscolaires

Le club totalise 65 licenciés, mais une seule équipe senior, qui évolue en D2 et démarre un bon championnat. Deux équipes de jeunes sont également engagées en championnat, des 15-16 ans garçons et 17-18 ans filles.



Entraînement : Lundi, 18 h - 21 h ; mardi, 17 h - 18 h ; mercredi, 9 h - 17 h ; jeudi et vendredi, 17 h - 20 h ; samedi, 9 h - 1 3 h. Président : POIRIER Vincent ; Éducateur : PASQUIET Jean-Claude. Tél. : 06 65 68 98 94 Tarif des cotisations. 110 € l'année, cours et compétition inclus.

L'A.S Grâces, le club des exploits

L'année 2014 restera dans les annales du football Grâcieux. Déjà à la fin de la saison précédente, les résultats de nos joueurs étaient très satisfaisants. La performance de l'A.S Grâces en coupe de France est un exploit et une fierté pour tous les membres de cette association très active.

Une soirée dont tous se rappelleront longtemps. « Jouer au Roudourou, c'est magique, témoignait hier l'entraîneur. Dans les tribunes, l'ambiance était belle, nous nous sommes sentis soutenus par le public. On a constaté qu'une telle aventure, c'est fédérateur : ça crée des liens entre le club,

les habitants, les commerçants, les élus, les associations... » « Tout le monde a été satisfait de l'organisation et de la rigueur autour de l'événement », se réjouissait aussi Roger Le Gurudec, vice-président du club de foot.

L'AS Grâces a trouvé la soirée d'autant plus belle que son équipe s'en tire honorablement, face à des pros expérimentés de Ligue 2.

« On n'est pas déçu parce qu'au niveau de notre jeu, nous sommes



Une aventure comme celle-là, c'est fédérateur

restés cohérents, poursuit Lionel Méril. À la mi-temps, bien

que menés 0 à 4, on n'a rien lâché. Les garçons ont respecté le schéma de jeu, sont restés dans le match et ont fait une seconde mi-temps correcte. »

« On va atterrir, assure aussi Michel Lasbleiz, entraîneur pendant 32 ans qui, lui, était sur le

Les filles du Twirling sur la pelouse du Roudourou

terrain de Pleubian, dès le lendemain, avec les vétérans. Il le faut de toute façon, parce qu'en général les équipes qui font des exploits ont du mal dans la suite du championnat : elles sont attendues par les adversaires. »

Roger Le Gurudec, qui lui aussi avait repris du service, pour arbitrer le match de l'équipe C, n'est pas inquiet. « La vie continue. On va descendre du nuage, on a des coachs très solides. Pour nous, cette aventure a été un plus, que je souhaite à tous les clubs de vivre. »

Les jeunes footballeurs ont accueilli Bégard et Guingamp

Fin novembre, l'école de foot organisait une rencontre avec d'autres sportifs en herbe du secteur. Les jeunes sportifs du groupe U8-U9 ont reçu leurs homologues de l'En Avant de Guingamp et du CS Bégard pour un temps de pratique collective partagé entre ateliers techniques et petits matchs.



L'association PATATI

C'est un groupe de personnes, artisans ou paysans près de chez vous.

Patati c'est également :

Son marché tous les mercredis de 16h30 à 19h, à la ferme de Ty Losket à Grâces. Vous y trouverez toutes sortes de produits, légumes, pain, fromage, œufs, fraise, plantes, pizza, miel, farine, confitures, sel, et Une semaine avant le marché de Noël organisé par la même de l'huile d'olive.

Ses événements par saison en 2015 : «Faites du le dimanche 7 décembre. jardin» le dimanche 3 Mai, chez La Taup'EcoLogik à Moustéru; «Fol été de Patati» le samedi 18 juillet, à



municipalité, l'association Patati en faisait de même

Ty Losket, Grâces; «Pat'Automne» le dimanche 18 octobre chez Nadine, à Goazio, Pommerit le Vicomte: «Marché de Noël», en décembre, à la Rose d'Antan La Hulotte. Grâces. Des réflexions et mise en

> place future de paniers pour les entreprises. Pour plus de renseignements, venez nous rencontrer.

L'association recherche des bénévoles. Contact: 06 77 40 24 60 ou patati.info@gmail.com



L'équipe Patati



Open de billard : un challenge réussi

Cet open est une première dans les Côtes-d'Armor.

Le jeune club, qui évolue en départemental, a pris en main l'open de Billard. Une belle organisation des bénévoles et des joueurs qui ont accueilli sept tournois organisés pour des licenciés venant de tous les départements bretons et même au-delà, jusqu'à Cherbourg, et beaucoup de gens du coin, des juniors aux vétérans, qui ont participé individuellement, en doublette ou en triplette.



Organiser cet open de Billard était un pari ambitieux

Grâces culture et Multimédia

Atelier d'œnologie



Connaissance des vins et convivialité vont de pair dans l'association Cultures et Multimédias de Grâces. Depuis janvier 2015, un atelier d'œnologie- « Le Vin d'Ici... »- est ouvert à la Salle des Associations où se retrouvent dix huit

adhérents et adhérentes dont la pyramide des âges va de l'étudiant au retraité. Avec les conseils de Benoît Philippot (œnologue diplômé), le groupe s'initie à la



dégustation. On apprend à mesurer « les jambes » du vin, reconnaître les arômes, de fruits, lactés, de fleurs ou de minéraux. Reste à synthétiser l'équilibre du vin au moyen d'un quadrilatère dont les angles opposés sont à la fois acidité-douceur et alcool-astringence. Pour bien maîtriser les dégustations successives, même si le vin est excellent, les crachoirs sont indispensables pour garder de la clairvoyance dans tous les sens. Mais après tout il reste toujours les travaux pratiques que l'on peut effectuer avec des ami(e)s à la maison ou au restaurant. Si cette première session se termine en juin, il n'en demeure pas moins qu'au vu de l'intérêt marqué pour ce loisir, il est envisagé de reconduire cette activité à partir d'octobre jusque juin suivant. Alors, avis aux amateurs!



Atelier généalogie

L'atelier « Généalogie » est un lieu de rencontre où chacun trouve le conseil pour démarrer ses recherches, de l'aide pour les poursuivre, des suggestions pour les débloquer. C'est un moment d'échange où chacun partage son expérience, ses découvertes et ses déconvenues. Le généalogiste doit faire preuve de patience, de ténacité et savoir

garder le moral lorsque ses recherches n'aboutissent

pas...immédiatement. Cela permet de renouer avec l'histoire de ses ancêtres et de sa région. C'est aussi l'occasion de replonger dans les photos de famille et de redécouvrir le visage d'une personne oubliée.

Il fonctionne le mardi à partir de 18 h 30 jusqu'à 20 h 30. Il est ouvert à tous, néophytes ou habitués.

Association Urban Ethnik

INSCRIPTIONS

SOA: 06 26 45 62 46

BEA: 06 89 18 52 40

Le spectacle de danse urban ethnik show rencontre amateur et professionnelle aura lieu le samedi 6 juin à 20 h.

Professeurs : Soa Le Clec'h Assistantes : Lila et Léa

L'alimentation culturelle, association grâcieuse

Artiste peintre, voilà trois ans que Christelle Zacchero a installé ses chevalets à Grâces, dans une ancienne épicerie. Licenciée d'arts plastiques à la Sorbonne, puis les Beaux-arts à Paris et à Berlin, elle se sert à la fois de son épicerie culturelle comme d'atelier, de salle de cours et de lieu d'exposition



Dimanche, lundi et mardi, 10h- 12 h et 14 h-18 h. L'alimentation culturelle, 1, rue Pierre-Pochon (route de Callac, près passage à niveau en limite Guingamp-Grâces)

Christelle Zaccherro

Nouveau bureau pour Grâces gym

En octobre, à l'assemblée générale de Grâces-gym, le bureau a été entièrement renouvelé. Marie-Annick Guéguen est devenue présidente, la Trésorière est Mathilde Quéré. L'Association Grâces Gym dispense des cours de renforcements musculaires toniques tous les lundis de 14h30 à 15h30 et de 18h30 à 19h30 ainsi que des cours de gym douce tous les vendredis de 9h15 à 10h15. Ces cours sont effectués par Élise Girondeau et Bruno Bacon à la salle de tennis. Un vide-grenier est organisé en mars, sur deux journées consécutives.

Contact: 06.71.89.58.55.

Cotisation annuelle : 70 €; demandeur d'emploi et étudiant, 60 €.



Dojo Aïkido de Grâces

Renan Letourneux, assume depuis quelques temps les rôles de président de l'association mais aussi et surtout celui de professeur.

Renan a débuté l'aïkido traditionnel en 2006 à Grâces avec Philippe Jaquet. Les trois années suivantes il a pratiqué avec Marie-Laure Tailleur à qui Philippe Jaquet avait confié l'enseignement au dojo de Grâces. Parallèlement Renan a continué à suivre les stages de Philippe Jaquet et Alain Peyrache le fondateur de l'I.S.T.A. (International School of Traditionnal Aïkido).

Renan a ouvert un dojo en 2009 à Callac, puis en 2011 à Carhaix.

Alors que le dojo de Grâces était en difficulté, il s'est proposé de prendre le relais d'un dojo au sein duquel il a commencé la pratique de l'aïkido traditionnel. Parallèlement il a confié à l'un de ses élèves le dojo de Callac, tandis qu'un autre ouvrait un dojo d'aïkido traditionnel à Huelgoat.

Professeur bénévole, l'aïkido est une discipline à

laquelle Renan dédie une grande partie de son temps. Cela représente 8

heures d'enseignement par semaine, 8 à 10 stages dans l'année dont deux d'une semaine complète. Ces stages se déroulant en Bretagne, aux quatre coins de la France, et en Europe.

Les horaires pour les enfants de 8 à 14 ans, le mardi de 18h30 à 19h30. Les horaires pour les adultes et adolescents sont de 19h45 à 21h15 le mardi et le jeudi.



Le club de Grâces Rando compte 91 licenciés et propose des sorties le dimanche matin à 8h30 et le lundi après midi à 13h30.

Grâces rando organise un séjour les 14, 15, 16, 17 mai 2015 (weekend de l'ascension) au centre vacances "Azureva" Kerjouanno à Arzon dans le Morbihan.

Le balisage et l'entretien des circuits est organisé par Bernard Benech, Jean-Yves Derrien, Robert Malégeant et Roger Pastol. La recherche de circuits est assurée par Jacky Collobert, Paul

Heckmann, Serge Le Guen et Joël Le Hec'h.



Le bureau:

Raymond Le Faucheur, président d'honneur,

Jean-Yves Hénaff, président, Jean Le Magoarou, vice-président, Jean-Pierre Hivert, secrétaire, Monique Collobert, secrétaire adjointe,

Pierrette Dugué, trésorière, Anne-Marie Le Page, trésorière adjointe.

L'union fédérale des anciens combattants



Monsieur Maurice Le Ny présidait en février l'assemblée générale de l'union fédérale des anciens combattants. Cette union est présente à chaque cérémonie patriotique de la commune.

Le président et son assemblée se sont recueillis pour honorer la disparition cette année de Joséphine Guegan, résistante du maquis de Coat Mallouen qui fut agent de liaison et convoyeuse.

L'UFAC se compose de 16 anciens combattants et 12 veuves. Le porte-drapeau est Stéphane Narradon, de Prat.

A noter que les droits acquis sont maintenus pour 2015, que le plafond de ressources qui sert à calculer la pension de reversion pour les veuves passe à 987 €, ce qui est très légèrement au-dessus du seuil de pauvreté. Le point d'indice qui sert à calculer la retraite du combattant est de 13,97 €.

Cinquante-deux adhérents chez les anciens d'Algérie

En novembre, l'assemblée générale du comité de la Fnaca (fédération nationale des anciens

combattants en Afrique du nord) s'est ouverte par une minute de silence en mémoire de Jean Le Guyader et Guy Le Gall.

La présence aux manifestations patriotiques est très suivie mais les activités peu nombreuses. Le concours de boules du 15 août, sera reconduit en 2015 et un bal annuel le dimanche 7 décembre

Le bureau reste le même : Serge Lucchesi, président ; Bernard Le Meur,

Jean Bidament et Michel Meurou, vice-présidents ; Michel capitaine, trésorier ; Jean Jaouen, secrétaire.

Les cyclos se mobilisent pour les causes humanitaires

En novembre, l'assemblée générale a réuni la quasi-totalité des 15 adhérents. Outre les sorties



hebdomadaires, concentrations à but humanitaire ou d'intérêt général, séjours sportifs, le club s'est investi dans une action au profit des enfants hospitalisés.

En août, trois cyclotouristes d'lle-de-France ont relié les villes des équipes de L1 et collecté des maillots de joueurs, revendus au profit de Rire médecin. Au final : 4 100 kilomètres parcourus et 7 500 € collectés.

Les projets pour 2015 : 23 au 25 mai, séjour au Pouldu (Finistère) ; 29 juin, par-

ticipation à « la Pierre-Le-Bigaut », à Callac ; du 2 au 9 août, semaine fédérale à Albi (Tarn) ; présence aux concentrations des clubs du secteur ; séjour d'une semaine à Terrou (Lot) fin mai et début juin.

Cotisation annuelle : 30 €. Le dimanche, à 9 h, départ du parking de la mairie. Contacts : 02 96 21 38 01 ou 06 12 81 37 62 ; courriel : mn-le youdec@orange.fr

Agenda des animations et des manifestations

21 mars: Tournoi de tennis de table de l'ADAPEI

28 février : Gala et repas du Twirling Club

21 et 22 mars : Chorale Arpège 27 mars : Conférence de l'UTL

28/29/30 mars : Festival du Camellia 4 avril : Baby puces des parents d'élèves 10 avril : Repas du collège Albert Camus 11 avril : Spectacle de l'école de musique

18 avril: Repas du billard club

26 avril : Foire à tout

2 mai : Repas du cercle celtique 2 mai: Stage de viet vo dao 8 mai : Bal du club de l'Aubépine 10 mai : Bal du Club des GRÂCIEUX. 25 mai : Loto des donneurs de sang 30 mai : La fête du jeu à Kerpaour

6 juin : Gala d'Urban Ethnik

7 juin : Bal du Club des Grâcieux.

13 juin : Soirée Zumba

15 juin: Tournoi de tennis de table des écoles

20 juin : Kermesse des écoles 21 juin : Tournoi d'échecs

24 juin : Concert de l'école de musique

4 juillet : Gala de twirling

5 juillet : Bal du Club des Grâcieux.

26 et 27 septembre : Salon de la vente à domicile.



